

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.213 Vœu relatif au lancement d'une étude de commercialité pour la création d'un marché de producteurs notamment dédié à l'agriculture urbaine dans le 17^e arrondissement

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le voeu déposé par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Valérie NAHMIAS, Olga JOHNSON et les élus des groupes Les Républicains et Indépendants et UDI-Modem relatif à la création d'un marché alimentaire découvert dédié à l'agriculture urbaine dans le 17^e arrondissement ,

Considérant la stratégie de Paris pour une alimentation durable qui vise à faciliter le développement d'une offre alimentaire de qualité, saine, diverse et abordable à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, tout en réduisant le gaspillage et en atténuant au maximum l'impact négatif de nos pratiques alimentaires sur l'environnement ;

Considérant les savoir-faire artisanaux parisiens en matière alimentaire et l'atout qu'ils constituent pour l'attractivité de Paris et la qualité de vie de ses habitants ;

Considérant les 71 marchés découverts et les 9 marchés couverts répartis sur l'ensemble du territoire de la capitale ;

Considérant l'accueil de plus en plus important de producteurs locaux sur les marchés alimentaires de la capitale, ainsi que le permet déjà les délégations de sen.ice public en vigueur, et le souhait de la Ville d'étudier toutes les possibilités d'y intégrer les « Parisculteurs » ;

Considérant l'ambition de Paris en faveur du développement de l'agriculture urbaine ;

Considérant le vivier des « Parisculteurs » qui produisent des fruits et légumes sur des emplacements identifiés et mis à disposition par la Ville de Paris et dont la production doit être rendue accessible au plus grand nombre de parisiens à travers les marchés alimentaires parisiens mais également par la création d'un marché ad hoc dédié aux producteurs locaux dont ceux issus de l'agriculture urbaine ;

Considérant la nécessité de faire expertiser l'opportunité de toute nouvelle création d'un marché alimentaire afin d'anticiper et d'étudier tout particulièrement son bassin de clientèle, son équilibre économique, son inscription dans le tissu commercial du quartier, le type et l'étendue de son offre ;

Considérant le prochain renouvellement en 2019 des délégations de service public pour les marchés alimentaires parisiens ;

L'exécutif

émet le vœu

que soit lancée une étude de faisabilité et de commercialité pour la création d'un marché alimentaire de producteurs locaux, privilégiant les circuits courts et une agriculture respectueuse de l'environnement, avec une dimension dédiée à l'agriculture urbaine et ouverts aux « Parisculteurs » dans le nouveau quartier Clichy-BatignolEes (Paris 17e) dans le cadre de la prochaine délégation de service public ou dans le cadre d'une délégation de service public ad hoc.